

Le Cumul Emploi Retraite : Une mesure trop partielle ?

Face à un système de retraite en danger, les gouvernements de droite comme de gauche s'essaient à un certain nombre de mesures pour lui donner un nouveau souffle.

La libération du cumul emploi retraite en est la dernière bouture. Elle a deux objectifs, l'un officiel et l'autre officieux :

- L'officiel est louable : *Permettre à des retraités de compléter des fins de mois parfois difficiles en conservant des activités rémunérées (temps plein ou partiel, salarié ou auto-entrepreneur).*
- L'officieux est moins humaniste : *Augmenter le montant des cotisations retraite sans augmenter ses dépenses, puisqu'un retraité qui travaille cotise sans que ces mêmes cotisations n'augmentent sa pension de retraite mensuelle.*

La raison d'être de cette étude n'est pas de vérifier que l'objectif officieux fonctionne correctement, nous n'en doutons pas. Nous comprenons d'autre part l'effort qui doit être fait par tout un chacun pour assurer la pérennité de notre système de retraite par répartition. **Non, cette étude veut vérifier que l'objectif officiel est réellement atteint (ou tout du moins qu'il est atteignable) par la régulation actuelle du cumul emploi retraite.**

Les équipes de **BiTWiiN** ont donc réalisé une étude quantitative auprès de plus de 250 retraités de tout bord et de toute origine pour appréhender la réalité de ce dispositif. Quelle réglementation ? Comment est-elle comprise ? Quels sont ses effets ? Qui sont les « cumulards » d'aujourd'hui ?

Pour une réponse à une question : **l'objectif officiel de cette loi est-il atteint ?**

I. Premier constat : la réglementation est complexe pour ceux qui ont le plus besoin d'un complément de revenu

La réglementation du cumul emploi-retraite impose des conditions en termes d'âge, de revenu, de retraite à taux plein, de limites temporelles et même des incertitudes quant à la compatibilité entre régime de retraite de base et régimes complémentaires. Les plus nécessiteux ne sont pas toujours les plus au fait de la réglementation et se perdent fréquemment dans ces textes forts compliqués.

Ainsi Michel P., 66 ans nous indique « **ne rien comprendre aux règles du cumul emploi retraite et s'en tenir à sa petite retraite de 976 €** ». Françoise W., 64 ans, elle « **travaille sans se déclarer pour ne pas qu'on lui retire sa pension de retraite** ». Nous avons vérifié les situations de ces deux personnes, les deux pourraient aujourd'hui travailler sans aucune limite de revenu.

Mais alors pourquoi ces jeunes retraités qui souhaitent retrouver une activité rémunérée au sens large (soit 88% de la population des jeunes retraités (55-70 ans)) ne se sentent-ils pas plus rassurés ?

Deux raisons principales sont à l'origine de cette méfiance :

- La **législation du cumul emploi retraite** prend son origine dans une loi ancienne, une loi de 1982, légèrement modifiée en 2003 et largement simplifiée au 1^{er} janvier 2009. **Aujourd'hui, il n'y a plus de durée minimale avant de pouvoir reprendre une activité chez son dernier employeur et il n'y a plus de plafond de revenu sous réserve de respecter quelques conditions :**
 - Avoir liquidé sa retraite (c'est à dire l'avoir demandée et la percevoir)
 - Si vous avez moins de 65 ans, avoir une retraite à taux plein
 - Si vous avez plus de 65 ans, cela suffit

Les évolutions de la législation ne sont donc pas évidentes à suivre pour le retraité lambda. Mais la dernière loi a bien simplifié les conditions et facilite donc largement la compréhension de la réglementation.

- L'application a fait l'objet de nombreux flous sur la compatibilité entre caisses de retraite complémentaires et régime de base. Nombre de retraités ont eu des réponses contradictoires entre les deux régimes. Il semblerait que ces divergences se soient résorbées et que les règles soient maintenant les mêmes pour tout le monde.

Force est donc de constater que **les choses avancent vers plus de clarté et plus de simplicité ; les retraités comprennent de mieux en mieux cette réglementation** et les progrès fait à ce niveau sont considérables depuis quelques années.

La compréhension générale de la réglementation du cumul emploi retraite chez les personnes en retraite est ainsi passée de 32% en mai 2007 à 61% en mars 2009.

II. Deuxième constat : un cadre c'est bien, mais ça ne suffit pas toujours pour retrouver une activité

Si les « cumulards » d'hier étaient souvent des cadres supérieurs (CSP + et CSP ++)
intervenant ponctuellement en entreprises en tant que consultants ou siégeant dans des
conseils d'administration, **les dernières mesures de libération du cumul emploi
retraite vulgarisent la reprise d'activité à la retraite et la rendent accessible à
presque tous.**

Parallèlement, **le nouveau statut d'auto-entrepreneur** facilite aussi grandement la
tâche des retraités qui veulent se lancer dans une nouvelle activité facilement et sans
contrainte.

Malgré ces évolutions, **si 88% des jeunes retraités cherchent à retrouver une
activité, seul 27% en ont une.** Les raisons invoquées pour expliquer ce décalage,
d'après les retraités sondés, sont :

- **Le manque de structure pour retrouver une activité pour (55,8%)**
- La complexité des mesures du CER (7,8%)
- L'absence de besoin financier (3,9%)
- Le regard des autres car travailler à la retraite n'est pas toujours bien vu (3,9%)
- Le manque de temps (2,6%)

Tous les retraités ne quittent pas leur carrière professionnelle avec un carnet d'adresses
suffisamment long pour aller faire du consulting 10 heures par semaine. Pour Monsieur
Toutlemonde, la difficulté en arrivant à la retraite est plus de savoir quelles sont ses
compétences et qui elles intéressent que d'aller proposer des prestations de consulting.

C'est sur ce type de problématique que se place un site Internet comme **BiTWiiN.com**.
Un jeune retraité peut facilement et gratuitement s'y inscrire et proposer ses
compétences à des particuliers ou à des entreprises. Le secteur du service à la personne
(bricolage, dépannage informatique et garde malade) ne connaît pas la crise et quantité
de TPE et de petits commerçants sont contents de trouver une aide comptable au
moment de déclarer leurs impôts ou un coup de main commercial lors du départ en
congé maladie d'un salarié.

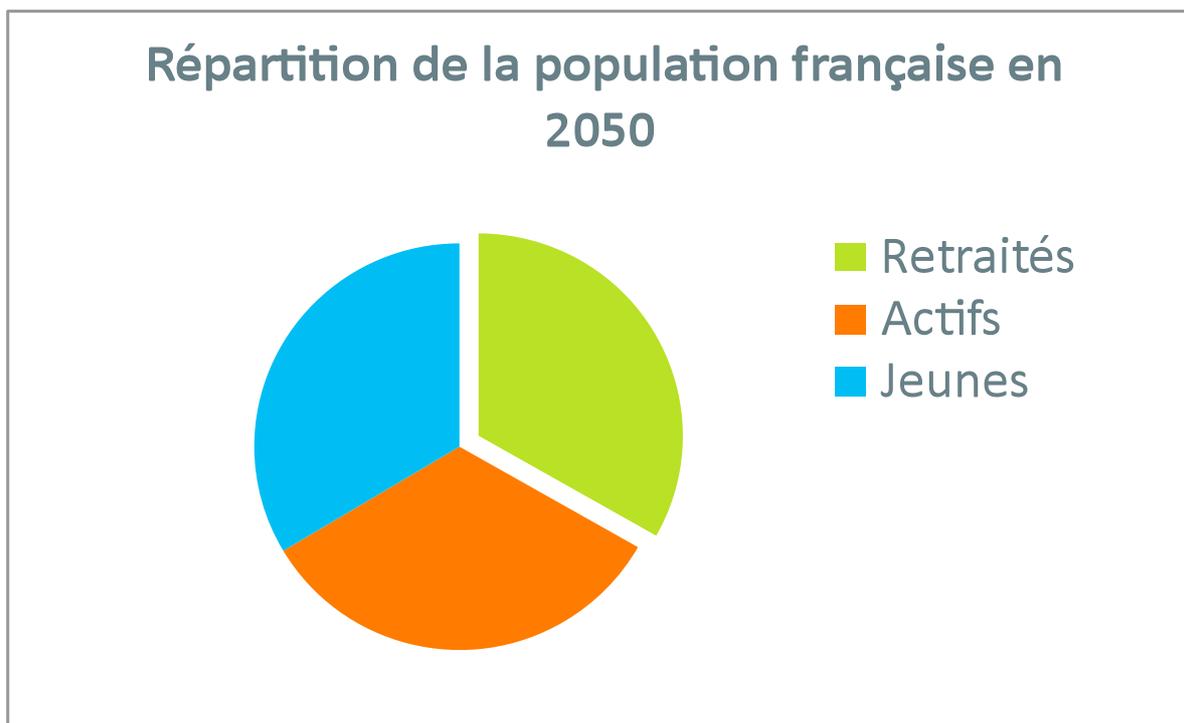
III. Annexes

La transformation de la structure démographique, la baisse du pouvoir d'achat, la perte de confiance dans l'épargne mais aussi l'incapacité des pouvoirs publics à trouver une solution pour rassurer les français rendent plus oppressantes les questions sur le système des retraites par répartition.

Quelles sont les solutions pour conserver un système qui représente une sécurité et la certitude d'obtenir des revenus pour les travailleurs d'aujourd'hui ? Le cumul emploi retraite peut-il être envisagé comme un élément qui nous permette de conserver ce système ? Il n'en serait pourtant qu'un élément partiel car **si c'est une bonne chose de ne pas interdire de cumuler emploi et pension de retraite, il ne faut pas que ce soit une nécessité vitale.**

En 2000, il y avait 12 millions de personnes âgées de plus de 60 ans en France ; ils seront 15 millions en 2012. Et le phénomène n'est pas prêt de s'arrêter, la génération du baby-boom devient la génération du papy-boom. Sur les dix prochaines années, ce sont 250 000 départs à la retraite supplémentaires à comptabiliser chaque année, en plus des 500 000 annuels habituels !

D'ici 2050, notre société va devenir tripartite, à parts égales, 1/3 de jeunes, 1/3 d'actifs, 1/3 de retraités.



Dans un système de retraite par répartition, un tel rapport peut devenir problématique puisqu'il implique qu'une pension de retraite est supportée par un actif. A titre de comparaison, aujourd'hui, pour chaque retraité, il y a en face 2,2 actifs cotisants pour payer sa pension.

Aujourd'hui
2,2 actifs par retraité

En 2050
1 actif par retraité

3 possibilités sont habituellement envisagées pour répondre à ce problème

- Augmenter le nombre d'années de cotisations, ce qui revient à travailler plus longtemps
- Augmenter le montant des cotisations, ce qui revient à ponctionner les revenus des actifs de manière plus importante
- Baisser les pensions de retraites, ou ne pas les augmenter autant que l'inflation

Les réformes des retraites depuis 1993 ont actionné ces 3 leviers. Hélas, **si l'on veut conserver ce système par répartition, la structure de la population française exige des changements plus profonds.**

Une des nouvelles possibilités pour soutenir notre système par répartition est d'encourager l'emploi des seniors. C'est une solution depuis longtemps intégrée par des pays plus avancés que la nous en termes de vieillissement de la population, tel le Japon, qui soutient le travail des seniors pour augmenter les cotisations retraites.

En France c'est possible grâce au cumul emploi retraite. La solution proposée par **BITWiiN** permet à ces jeunes retraités qui veulent profiter du cumul emploi retraite de trouver une activité rémunérée.

La **commission Attali**, dont il a beaucoup été question à l'Automne 2007, a abordé la problématique de l'activité des seniors. Le constat est clair et accablant : avec un taux d'activité de 54% chez les 55-59 ans et 13% chez les 60-64 ans, la France est **LE** mauvais élève de l'OCDE...

| | 55-59 ans | 60-64 ans | Moyenne |
|---|------------|------------|------------|
| Suède | 78% | 57% | 68% |
| Japon | 73% | 51% | 62% |
| Etats-Unis | 68% | 49% | 59% |
| France | 54% | 13% | 34% |
| <i>Taux d'activité des seniors dans les principaux pays de l'OCDE</i> | | | |

Pour changer les choses, trois principaux leviers ont été identifiés pour faciliter l'activité des seniors

- *Pouvoir retarder son départ à la retraite si on le désire*
- *Pouvoir exercer une activité rémunérée en plus de sa retraite*
- *Supprimer les dispositifs de préretraite*

Pouvoir retarder son départ à la retraite si on le désire

Aujourd'hui, un salarié qui s'est affranchi de tous ses trimestres de cotisations peut être forcé de prendre sa retraite qu'il le veuille ou non. Pourtant, **de nombreux seniors ne souhaitent pas partir à la retraite à un moment qui leur soit imposé**. En faisant sauter cette obligation, cela permettrait à ces personnes de diminuer progressivement leur activité professionnelle et de décharger ainsi les collectivités d'une partie du poids des retraites puisque celles-ci ne seraient pas versées à taux plein immédiatement.

Une autre idée forte et intéressante consiste aussi à abaisser à 55 ans le plafond au delà duquel entreprises et salariés sont exonérés de cotisations d'assurance chômage.

Supprimer les dispositifs de préretraite

L'objectif affiché est de limiter la possibilité de recours aux dispositifs de préretraite aux seules restructurations économiques. Il s'agit là du moyen le plus simple pour permettre à tous de travailler plus. Bien que cette idée soit trop souvent galvaudée,

un des leviers essentiels de la croissance consiste à augmenter la quantité de travail des français. Et donc leur permettre de travailler plus longtemps !

D'autres pistes consisteraient à fluidifier la mobilité de cette main d'œuvre en **favorisant les initiatives d'acteurs privés, d'agences d'intérim, de cabinets de recrutement ou d'associations visant à mettre en relation seniors et employeurs.** BiTWiiN s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche.

Pouvoir exercer une activité rémunérée en plus de sa retraite

En levant les interdictions du **cumul emploi-retraite**, les assurés peuvent percevoir leurs pensions tout en conservant une activité rémunérée.

Ce dispositif permet en même temps de **stimuler la création d'entreprises par des seniors**, tendance de fond, grâce à l'émergence de statuts tels que celui de l'auto-entrepreneur, qui ne trouve que trop peu de relais aujourd'hui !

Les lois du 21 août 2003 portant réforme des retraites ainsi que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 du 21 décembre 2006 ont mis en place ce système censé simplifier l'exercice d'une activité par les retraités des régimes généraux et de certains régimes spéciaux. Depuis que **la nouvelle loi de finance de la sécurité sociale est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, l'analyse du cumul emploi retraite s'est à la fois assouplie et complexifiée.** Les mesures permises seulement par certains régimes de base ont été étendues aux régimes de retraite complémentaire par les partenaires sociaux le 23 janvier.

Pour les retraités ne remplissant pas les nouvelles conditions du cumul emploi retraite, les anciennes dispositions demeurent. C'est-à-dire que **la CNAV suspend le versement de la pension si le cumul de celle-ci avec le salaire de l'emploi salarié repris dépasse soit 160 % du Smic, soit la moyenne des salaires des trois derniers mois, soit la moyenne des salaires au cours des dix dernières années. Ce calcul est annualisé donc pas de crainte à avoir si vous avez une activité relativement élevée pendant quelques mois seulement.**

Les personnes pouvant bénéficier de cette mesure sont relativement nombreuses. Cependant il est culturellement admis en France que la période de la retraite exclue toute activité salariée. De plus la complexité des régimes de retraites et le manque de visibilité de telles opportunités restreignent l'activité des retraités.

L'équipe Etudes et Enquêtes de BiTWiiN a voulu comprendre qui bénéficiait du dispositif du cumul emploi retraite aujourd'hui. Grâce aux dernières mesures et grâce à des initiatives privées d'encouragement et d'accompagnement, le travail à la retraite devient accessible à tous.

Étude sur le cumul emploi retraite menée auprès de retraités de 55 à 70 ans :

| Connaissez-vous les règles du cumul emploi retraite ? | |
|---|--------------------|
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 61.04% |
| Non (N) | 37.66% |
| Avez-vous envie de conserver une activité rémunérée à la retraite ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 88.31% |
| Non (N) | 10.39% |
| En avez vous une ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 0 |
| Oui (Y) | 27.27% |
| Non (N) | 72.73% |
| Pourquoi travaillez-vous ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 70.13% |
| Pour rester actif (01) | 12.99% |
| Trouver un complément de revenu (02) | 15.58% |
| Vous épanouir (03) | 1.30% |
| Rencontrer de nouvelles personnes (04) | 0 |
| Pourquoi ne travaillez vous pas ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 25.97% |
| Le regard des autres car travailler à la retraite n'est pas toujours bien vu (01) | 3.90% |
| pas le temps (02) | 2.60% |
| pas besoin de complément de revenu (03) | 3.90% |
| manque de structure permettant de trouver une activité (04) | 55.84% |
| législation du travail peu adaptée à la retraite (05) | 7.79% |
| Souhaitez-vous travailler encore dans 10 ans ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 46.75% |
| Non (N) | 51.95% |
| Bénéficiez-vous d'une retraite à taux plein ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 83.12% |
| Non (N) | 15.58% |
| Vos caisses de retraite vous donnent elles une information suffisante sur la législation vous concernant ? | |
| Réponse | Pourcentage |

| | |
|--|--------------------|
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 36.36% |
| Non (N) | 62.34% |
| Vous informent-elles sur vos possibilités de reprise d'activité ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 19.48% |
| Non (N) | 79.22% |
| Les sites gouvernementaux vous paraissent ils accessibles et lisibles ? | |
| Réponse | Pourcentage |
| Sans réponse | 1.30% |
| Oui (Y) | 38.96% |
| Non (N) | 59.74% |

IV. Contacts

Service Etudes et Enquêtes

Vincent KOWALEWSKI
vincentkowalewski@bitwiin.com
 01 42 22 73 39

Luc-Aurélien NORRY
lucaureliennorry@bitwiin.com
 01 42 22 73 39

BiTWiiN.com la communauté des seniors actifs
contact@bitwiin.com